

**Discours de Monsieur François BILTGEN, Ministre du Travail et de
l'Emploi du Grand-Duché de Luxembourg, à l'occasion de la 90^e
session de la Conférence Internationale du Travail à Genève**

Monsieur le Président,

Permettez-moi en premier lieu de vous transmettre mes félicitations et celles de mon Gouvernement, à l'occasion de votre élection comme Président de la présente session de la Conférence internationale du travail. Je n'ai aucun doute que votre compétence et expérience vous permettront de faire aboutir à un franc succès cette session si importante de la Conférence.

Ch(è)r(e)s collègues,
Mesdames, Messieurs,

La présente réunion se déroule à un moment auquel l'euphorie économique a laissé place à un scepticisme profond. Comme il était prévisible, la bulle boursière spéculative a finalement éclaté. L'illusion que la mondialisation combinée à la dérégulation et à la privatisation, allait automatiquement et définitivement conduire à une croissance ininterrompue et à une augmentation constante de l'emploi, a vécu.

Les solutions simples, comme celle disant que seule la dérégulation apporte la prospérité et que la prospérité n'a besoin que de la dérégulation comme seule prémisses, ne sont jamais les bonnes. La pensée unique existe, surtout dans certaines organisations internationales liées par des liens de parenté à l'OIT, et même dans certaines institutions internationales non-globales. Mais elle ne constitue pas la panacée universelle. Nous venons de le voir.

L'économie mondiale continuera à avoir la vocation de se globaliser. C'est naturel. Et cette globalisation peut devenir une chance pour le monde entier. Mais uniquement si la globalisation économique se double d'une globalisation sociale. Le Gouvernement luxembourgeois soutient par ailleurs que la globalisation doit renforcer dans le chef des Etats riches l'obligation de partager.

Or, qui pourrait mieux travailler à l'établissement d'une globalisation sociale que l'OIT, « *la conscience sociale de l'humanité* ».

C'est aujourd'hui, plus que jamais, que nous avons besoin de l'OIT. C'est aujourd'hui que nous devons prendre conscience que le « *tout*

économique » n'est pas le salut universel, que « *la tyrannie de l'économisme* » ne mène à rien de bon.

L'OIT est née en 1919 sur base de la concurrence internationale. Il s'agissait déjà à l'époque de baser la concurrence internationale sur des prémisses sociales, sur des valeurs humaines. C'est le seul moyen d'éviter le démantèlement de systèmes sociaux performants, mais surtout de renforcer l'équité sociale dans des systèmes plus faibles.

Ch(è)r(e)s collègues,
Mesdames, Messieurs,

Rappelons-nous les axes majeurs qui guident notre organisation depuis sa fondation en 1919 et depuis la Déclaration de Philadelphie en 1944 :

- La défense des droits de l'Homme. Avant même la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948, la Déclaration de Philadelphie a proclamé « *tous les êtres humains ... ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et – et je le souligne - avec des chances égales* ».
- La recherche de la paix mondiale. La première phrase du préambule de la Constitution de l'OIT écrit « *Attendu qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale* ». A l'heure d'aujourd'hui, marquée toujours par le séisme du 11 septembre 2001 et par la nécessaire lutte internationale contre le terrorisme, cette conviction reste d'actualité. La terreur tire sans doute insidieusement profit de l'injustice sociale qui règne dans certaines parties du monde. L'injustice sociale n'est peut-être pas la racine du terrorisme, mais elle en constitue un engrais principal, lui permettant d'éclore ses fruits empoisonnés. Cela me mène au troisième axe fondamental de notre action :
- La promotion de la paix par la justice sociale. La Déclaration de Philadelphie a souligné qu'il n'y aura pas de paix mondiale définitive sans éradication de la pauvreté, où qu'elle se présente. En effet, elle se présente aussi, de plus en plus affirmée, mais sous de nouvelles formes dans les pays dits développés. La justice sociale est une valeur évolutive, elle doit se présenter sous d'autres formes dans les divers pays du monde. Mais elle repose partout sur une conviction politique unique, ancrée elle aussi dans la

Déclaration de Philadelphie : « *le travail n'est pas une marchandise* ». Et voici tout l'intérêt du quatrième axe fondamental de notre action :

- L'affirmation du primat de l'Homme sur l'économie. N'empruntons-nous pas trop facilement, sans nous soucier du sens profond des mots, des termes comme « *ressources humaines* », « *headhunting* » ou « *braindrain* ». Ces termes sont à l'antipode du paradigme « *le travail n'est pas une marchandise* ». L'Homme n'est pas une ressource comme une autres. L'Homme est le centre du système économique. C'est de l'Homme que naît l'économie et c'est vers l'Homme que l'économie doit tendre.

La globalisation et la mondialisation de la fin du XXe siècle ont doublé la concurrence entre les entreprises par une concurrence entre les pays, par la concurrence de la dérégulation à l'extrême. La dérégulation est économiquement incontournable, mais elle ne doit pas être une fin en soi. Nous avons besoin de réformes structurelles économiques. Même le droit du travail ne doit pas être immuable. Mais il doit être. Et il doit l'être partout. La dérégulation ne doit pas tendre à zéro. Elle doit trouver ses limites. Sa limite la plus extrême doit être la dignité de l'Homme.

Cette limite n'existera en pratique que le jour où sera respecté partout un socle minimal de droits sociaux. Je sais que ce ne sera pas encore demain la veille, puisque nous ne nous sommes même pas encore accordés sur un tel socle minimal au sein de l'Union Européenne.

Ch(è)r(e)s collègues,
Mesdames, Messieurs,

Pourtant, l'OIT a constitué l'embryon d'un tel socle minimal en adoptant le 18 juin 1998 sa Déclaration sur les principes et droits fondamentaux du travail.

J'aimerais m'attarder seulement sur deux de ces droits.

Tout d'abord sur l'abolition du travail des enfants qui a fait l'objet d'un remarquable troisième rapport général intitulé « *Un avenir sans travail des enfants* ». Sur les 174 Etats membres, 84 pays seulement avaient ratifié la Convention 138 de 1973 sur l'âge minimum lors de l'examen en mars 2000 par les experts-conseillers et seulement à peine la

moitié des Etats qui n'avaient pas ratifié la Convention avaient déposé leur rapport. Mais depuis lors le nombre des pays ayant ratifié la convention s'est accru de 84 à 116. Et l'OIT a pu remporter un succès certain par l'adoption à l'unanimité en 1999 de la Convention 182 sur l'élimination des pires formes du travail des enfants que pas moins de 115 Etats ont ratifiée depuis. L'espoir devrait donc du moins être permis.

Permettez-moi encore quelques remarques sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective. La réalisation pratique de ce droit n'est pas aussi aisée qu'on ne puisse le penser. En effet, contrairement au droit précédent, il ne suffit pas d'une pure volonté politique pour lui insuffler vie. Bien d'Etats membres ont consacré ce droit dans leurs législations, sans pour autant qu'il ne fonctionne vraiment, faute de véritables organisations patronales ni syndicales. Ce droit, qui comme aucun autre rappelle l'origine tripartite de l'OIT, origine si singulière et spécifique, ce droit ne peut être mis en œuvre que si les travailleurs se regroupent en organisations syndicales à la fois indépendantes et fortes. Ce droit ne peut être mis en œuvre que si les entreprises aussi se regroupent en organisations représentatives offrant un interlocuteur valable tant aux syndicats qu'à l'Etat. Le partenariat social n'existe jamais que sur le papier. Ce n'est pas une donnée virtuelle, mais une donnée réelle.

Ch(è)r(e)s collègues,
Mesdames, Messieurs,

Comme tous les ans je viens avant tout à nouveau d'insister sur la nécessité de promouvoir et d'implémenter des normes sociales.

Il est vrai que le rôle principal de « conscience sociale de l'humanité » revient à l'OIT. Néanmoins, je ne voudrais pas manquer de mettre une nouvelle fois en garde : malgré tous les efforts notamment développés par le directeur général, Monsieur Somavia, malgré l'embryon d'une certaine procédure d'évaluation, l'OIT manque toujours cruellement de réels moyens de mettre en œuvre les normes, notamment fondamentales. Une sorte de méthode ouverte de coordination, dotée d'un certain caractère contraignant, à l'instar des développements récents dans l'Union européenne, et, à un autre niveau, à l'OCDE, serait certainement d'une aide précieuse.

Du point de vue institutionnel, le Luxembourg voudra aller au-delà de la collaboration plus ou moins large et peu structurée, notamment avec

l'OMC. Il faut que toutes les organisations internationales s'impliquent en admettant le fameux triangle vertueux :

- développement et réformes structurelles économiques
- emploi (de qualité)
- cohésion sociale

qui est désormais à la base du raisonnement au sein de l'Union européenne.

Ni l'OMC, ni l'OCDE, qui a par exemple un comité de politique de l'emploi et des affaires sociales, ne peuvent se dérober à l'aspect social de leur travail. Se décharger sur le seul BIT relève de la solution de facilité, fautive par ailleurs.

Si une telle prise de conscience collective ne se faisait pas, il faudrait plaider pour l'institution d'une organisation de régulation sociale internationale contraignante sous le lead du BIT.

Réfléchissons : selon une étude faite dans 35 pays, 3 personnes sur 4 craignent que la globalisation se fasse exclusivement au profit d'une poignée de multinationales, en dépit par exemple des deux (encore ce double emploi) déclarations de principe concernant les multinationales émanant de l'OIT et de l'OCDE.

Est-ce que cette crainte de nos populations ne nous donne pas matière à réfléchir ?

Je sais que certains de nos amis dans les nations en voie de développement craignent que le discours sur la nécessité de normes sociales ne soit une pure velléité des nations développées de maintenir tout simplement leurs avantages et droits acquis et d'éviter à tout jamais que ces nations ne rattrapent les nôtres. Cette crainte d'un protectionnisme économique déguisé en convictions sociales n'est peut-être pas toujours sans fondement. Un tel protectionnisme ne doit donc pas être la justification de notre démarche et ne l'est pas. Il ne s'agit pas d'imposer un modèle unique aux nations, ni un modèle unique économique, ni un modèle unique social. Mais si nous sommes convaincus que le travail de l'Homme est une valeur fondamentale qui doit lui conférer à la fois la dignité humaine et le moyen matériel de bâtir sa vie et celle de sa famille, nous devons œuvrer pour la reconnaissance et l'existence universelle de droits sociaux minimaux – et j'insiste minimaux, ou dirais-je décents. Rien de plus, rien de moins.

Je vous remercie de votre attention.